



84240

Tél. : 04 90 09 83 79  
Fax : 04 90 09 96 12  
mairie@ansouis.fr

MAIRIE ANSOUIS  
AFFICHAGE  
du 16/11/2023  
au .....

Envoyé en préfecture le 16/11/2023

Reçu en préfecture le 16/11/2023

Publié le

ID : 084-218400026-20231030-ANS2023\_11\_A23-AU

## Arrêté municipal approuvant le Plan Communal de Sauvegarde

### ARRÊTÉ DU MAIRE

*VU le code de la Sécurité Intérieure, et notamment ses articles L 132-1 relatif au pouvoir de police du maire et L 731-3 sur le plan communal de sauvegarde;*

*VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2211-1, L. 2212-1, L2212-2, L. 2212-4, L2212-5;*

*VU le code de l'environnement, et notamment son article L. 125-2 relatif à l'information préventive sur les risques majeurs ;*

**CONSIDERANT** que la commune d'ANSOUIS est susceptible d'être exposée à des risques de sécurité civile naturels et technologiques de tous types ;

**CONSIDERANT** qu'il appartient au maire de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise, afin de prendre d'urgence toutes mesures utiles en vue de sauvegarder la population, d'assurer la sécurité et la salubrité publiques et de limiter les conséquences des événements potentiellement graves et susceptibles de se produire sur le territoire de la commune,

### ARRÊTE

**Article 1 :** Le plan communal de sauvegarde de la commune d'ANSOUIS annexé au présent arrêté est approuvé et est applicable à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023.

**Article 2 :** Le plan communal de sauvegarde fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application.

**Article 3 :** Le plan communal de sauvegarde est consultable en mairie.

**Article 5 :** Une copie du présent arrêté ainsi que du plan annexé sera transmise à :

Madame la Préfète de Vaucluse (Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles).

Madame la Sous-préfète d'arrondissement.

Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Vaucluse.

Monsieur le Colonel commandant le groupement de Gendarmerie et/ou Monsieur le Directeur départemental de la Sécurité Publique.

Monsieur le Directeur Départemental des Territoires.

Monsieur le Commandant du Centre de Secours Principal de Pertuis

Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Pertuis

Fait à Ansouis, le 30 octobre 2023

Géraud de Sabran-Pontevès  
Maire